



Prescription pour peine non effectuée

Par **christophe2512**, le **12/07/2012** à **12:06**

Bonjour,
J'ai été condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme par défaut par un tribunal correctionnel en 1998. Je n'ai jamais été averti ni convoqué car j'ai déménagé entre temps. Entre-temps j'ai été reçu à un entretien d'embauche dans un centre hospitalier (je suis aujourd'hui fonctionnaire) et c'est le directeur qui m'a appris que j'avais un casier judiciaire.
Compte-tenu de mon excellent travail et de l'ancienneté des faits, il a accepté de me faire confiance et m'embaucher.
Compte-tenu de la date du jugement pouvez-vous m'indiquer si il y a prescription.
En effet je suis aujourd'hui en concubinage et mon concubin n'est au courant de rien.
J'ai peur de me rendre à l'étranger de peur d'être contrôlé suite à cette épée de Damoclès au dessus de ma tête.
Merci de votre réponse rapide car je ne dors plus.

Par **edith1034**, le **12/07/2012** à **14:49**

bonjour,
si les faits reprochés sont antérieures au 18 mai 1997, ils sont amnistiés par la loi du 3 août 1997 et le casier doit être vierge.
pour tout savoir sur les procédures pénales
<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>
il faut saisir les services du casier judiciaires pour demander la levée